

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre à dix-sept heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur Laurent PANIFOUS

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), RANCE Sylvie (Castéras), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), SANS Nicolas (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPÉRY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : MOREAUD Rosine (Castéras), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

ETAIENT EXCUSES: COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc (Carla Bayle), COURTIAL Anne (Castex), CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), GRANDÉT Véronique, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars)

PROCURATIONS: COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, CANTEGRIL Jean-Marc à COUSTURE Eliane, LABORDE Jean à BLANDINIÈRES Lydia, SACILOTTO Claudine à BLANDINIÈRES Lydia, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy, LASSALLE Yvon à BUFFA Roger

ORDRE DU JOUR:

17 h – Présentation de l'Atelier Nature et Territoires par Laurie DE BRONDEAU

17 H 15 – Intervention du chef d'escadron BABEL et du Major CHATAINIER de la Gendarmerie Nationale

1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 13 septembre 2021

2 – Demandes de subvention DETR 2022

3 – Travaux d'aménagement de la Maison de Santé Arize : exonération des pénalités de retard pour les entreprises

4 – Attribution des aides à l'emploi dans le cadre du Plan de Revitalisation Kawneer

5 – Attributions des subventions 2021 aux associations

6 – Renouvellement du bail de Xplorla au 1^{er} novembre 2021

7 – Actualisation des plans de financement des 2 pôles petite enfance sur la vallée de la Lèze

8 – Acquisition à l'euro symbolique des parcelles pour la construction des 2 pôles petite enfance

9 – Signature avenant pour la DSP 2021 (extensions ouverture ALAE Carla Bayle et Les Bordes, aides COVID)

10 – Achat de 2 parcelles pour extension de la ZA de Peyjouan à Lézat sur Lèze

11 – Ouverture de crédits sur le budget principal et sur le budget annexe Hôtel d' Entreprises

12 – Création d'un emploi d'agent de maîtrise et d'un emploi d'attaché principal

13 – Mise en œuvre du régime des 1 607 heures

14 - Actualisation des tarifs horaires du matériel de voirie au 1^{er} janvier 2022

15 – Actualisation des tarifs de la régie de l' Hôtel d' Entreprises

16 – Appel à Manifestations d'Intérêt "voies douces"

17 – Soutien à l'opération de plantation de Haies Ariégeoises

18 – Informations sur le projet " France Services"

Questions et informations diverses

PRESENTATION DE L'ATELIER NATURE ET TERRITOIRES PAR LAURIE DE BRONDEAU

Présentation d'une entreprise locale d'Artigat: l'Atelier Nature et Territoires par Laurie DE BRONDEAU.

INTERVENTION DU CHEF D'ESCADRON BABEL ET DU MAJOR CHATAINIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Présentation du rapport annuel de la Gendarmerie Nationale par le chef d'escadron BABEL et du Major CHATAINIER.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 13 septembre 2021.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 13 septembre 2021.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les dossiers de demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 doivent être déposés avant le 31 décembre 2021.

Il propose de déposer une demande de subvention sur la DETR 2022 sur 4 dossiers à prioriser :

Dossier priorité 1 :

Travaux de voirie :

Prestation en régie : 830 602 € HT - Prestations Colas : 31 995 € HT - Prestations Naudin : 21 095 € HT
soit un montant total de **883 692 € HT** (Hors travaux de restauration du pont des Bordes sur Arize)

Subvention sollicitée : **350 000 €**

Dossier priorité 2 :

Matériel roulant de voirie :

1 Camion : 122 000 € HT - 1 gravillonneur 17 850 € HT soit un montant total de **139 850 € HT**

Subvention sollicitée : **30 000 €**

Dossier priorité 3 :

Travaux de rénovation de la crèche du Mas d'Azil: soit un montant total de **71 683,33 € HT**

Subvention sollicitée : **35 840 €**

Dossier priorité 4 :

Logiciel de voirie : soit un montant total de **10 530 € HT**

Subvention sollicitée : **5 250 €**

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réalisation de travaux de voirie, l'acquisition de matériel de Voirie, travaux de rénovation de la crèche du Mas d'Azil et d'un logiciel de voirie.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réalisation de travaux de voirie, l'acquisition de matériel de Voirie, travaux de rénovation de la crèche du Mas d'Azil et d'un logiciel de voirie.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE ARIZE : EXONERATION DES PENALITES DE RETARD POUR LES ENTREPRISES

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le bilan des travaux de restauration / construction de la Maison de Santé de l'Arize au Mas d'Azil.

Il rappelle que le marché concernant cette opération a été notifié en juillet 2019, et souligne qu'au regard de la complexité des travaux, les entreprises, titulaires de ce marché, ont pris du retard dans leur réalisation.

Il indique que les délais d'exécution n'ayant pas été respectés, il pourrait être appliqué des pénalités de retard.

► Le Président propose à l'assemblée d'exonérer de pénalités de retard les entreprises concernées:

L'assemblée procède au vote pour exonérer de la totalité des pénalités de retard encourues, sur l'ensemble du marché de restauration / construction de la Maison de Santé de l'Arize au Mas d'Azil, les entreprises concernées.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – ATTRIBUTION DES AIDES A L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PLAN DE REVITALISATION KAWNEER

Monsieur le Président indique à l'assemblée que suite à la séance du comité technique d'engagement du plan de revitalisation KAWNEER en date du 27 octobre 2021, où les projets d'embauches ont été présentés par les entreprises, il a été décidé, par ses membres, de valider les demandes d'aides suivantes :

Projet	Entreprise	Postes créés	Fonction	Date Embauche	Avis COFIL
1	Les Girouettes	1.1	Employée polyvalente	01/11/2021	3 000 €
2	Pons Plaquiste Peintre	2.1	Ouvrier d'exécution	01/11/2021	3 000 €
3	Fuméco	3.1	Conducteur de pelles	01/01/2022	5 000 €
		3.2	Conducteur de pelles et chargeuses	01/01/2022	3 000 €
4	Métalu	4.1	Conducteur de chantier	15/12/2021	3 000 €
5	Artegia Charpente	5.1	Charpentier / Couvreur	15/01/2022	reporté
6	Carrefour Express	6.1	Employé Libre-Service	29/10/2021	3 000 €
7	La Ressourcerie Zéro Neuf (CERR)	Équivalence 3 emplois	Projet innovant collaboratif sur le plan environnemental et		5 100 €
				TOTAL	25 100 €

Il présente la qualité des membres du Comité de Pilotage.

Il rappelle que l'enjeu de l'opération réside en une mise en œuvre rapide des financements.

Nicolas SANS indique que son entreprise n'a jamais été informée de ces aides, il s'interroge sur les moyens de communication mis en œuvre.

Il lui est présenté l'ensemble des supports de communication et de diffusion de l'opération.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant des aides à attribuer suivant la décision des membres du Comité Technique d'Engagement:

L'assemblée procède au vote pour approuver le montant des aides à attribuer suivant la décision du Comité Technique d'Engagement.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'enveloppe globale consommée par les aides octroyées, à ce jour, dans le cadre du plan de revitalisation KAWNEER.

Statut	Structure	Ville	Montant
SARL	MANU ESPACE VERT	Lézat sur Lèze	5 000 €
SASU	MEV PAYSAGES	Lézat sur Lèze	8 000 €
SARL	BATILEZE	Le Fossat	3 000 €
SARL	RIVES METALLIQUES	Massabrac	3 000 €
SASU	GARAGE DE L'ARIZE	Le Mas d'Azil	3 000 €
SELARL	BASCOULES ET GIASSI	Lézat sur Lèze	3 000 €
SARL	SOCOMEX	Fornex	15 000 €
ASSO	KOKOPELLI	Le Mas d'Azil	13 000 €
SARL	TRANSPORT PEREZ	Lézat sur Lèze	5 000 €
EURL	TETE	Le Mas d'Azil	3 000 €
SAS	ASAP	Le Fossat	8 000 €
SARL	LES GIROUETTES	Carla Bayle	3 000 €
SAS	PONS PLAQUISTE PEINTRE	Le Fossat	3 000 €
SARL	FUMECO	Artigat	8 000 €
SAS	METALU	Le Fossat	3 000 €
SARL	FLAVAMA	Le Fossat	3 000 €
ASSO	CERR (LA RESSOURCERIE)	Les Bordes sur Arize	5 100 €
Total général			94 100 €

5 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le vote du Budget Primitif n'avait pas permis l'attribution nominative des subventions aux associations au regard du contexte sanitaire ayant bouleversé la vie sociale, avec notamment l'annulation de nombreuses manifestations.

Il explique que la communauté de communes a sollicité auprès de ces associations une nouvelle demande actualisée au regard de l'activité organisée durant cette année accompagnée d'un bilan de fréquentation, d'un bilan financier détaillé de l'événement, de la manifestation ou de la diffusion culturelle, ainsi que d'un état de trésorerie de la structure.

Il indique que ces nouvelles demandes de subventions ont été instruites par la commission "Vie associative", réunie le 25 novembre et le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre qui proposent au Conseil Communautaire l'octroi de subventions suivantes :

Concernant les subventions aux manifestations (Budget primitif : 20 000 €)

Aide aux Manifestations	Subvention accordée en 2020	Demande 2021	Proposition 2021
La Lauseta Pailhes	Pas de demande	500 €	500 €
Spectacles Art'Lésie	10 000 €	12 000 €	8 000 €
Ecole Théâtre Marcel Philibert	2 500 €	4 000 €	1 500 €
Rue des Arts	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Asso Jeux Roulent pour vous	2 000 €	4 000 €	2 000 €
Terre de Couleurs	Pas de demande	6 500 €	6 500 €
Fête de la Figue (Effet Nature)	Pas de demande	4 000 €	2 000 €
Jaipat	Pas de demande	1 000 €	1 000 €
Collectif Trigone	Pas de demande	1 500 €	800 €
TOTAL		34 500 €	23 300 €

Concernant les subventions aux associations sportives intercommunales (Budget primitif : 3 800 €)

Le Président rappelle les exigences à vocation intercommunale concernant l'octroi de subventions pour les écoles de sports.

Aide aux associations sportives	Subvention accordée en 2020	Demande 2021	Proposition 2021
Jumping 09	Pas de demande	5 800 €	800 €
HandBall ARIZE LEZE	800 €	1 000 €	1 000 €
Football Arize Lèze	Pas de demande	2 000 €	2 000 €
Tennis Club Arize Lèze	0 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL		10 800 €	5 800 €

Concernant les subventions aux structures à vocation sociale (Budget primitif : 26 794 €)

Aide aux structures	Subvention accordée en 2020	Demande 2021	Proposition 2021
Ressourcerie CERR	Pas de demande	5 000 €	1 500 €
Entraides Arize Leze	Pas de demande	2 000 €	1 000 €
Artisans et producteurs d'ici	Pas de demande	3 000 €	-
CLIC Arize Leze	21 000 €	23 298 €	21 000 €
Amicale Pompiers Le Mas d'Azil	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Amicale Pompiers Lézat	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Club Arobase Tide	500 €	600 €	500 €
TOTAL		37 398 €	27 000 €

Concernant les subventions aux collèges (Budget primitif : 3 000 €)

Collège Mas d'Azil	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Collège Lézat	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL		3 000 €	3 000 €

► Le Président propose à l'assemblée de valider le montant des subventions à attribuer sur l'exercice 2021 suivant les tableaux présentés.

L'assemblée procède au vote pour valider le montant des subventions à attribuer sur l'exercice 2021 suivant les tableaux présentés.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – RENOUELEMENT DU BAIL DE XPLORIA AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le bail commercial avec la société XPLORIA est arrivé à son terme le 31 octobre 2021 et qu'il s'agit à présent de conclure un nouveau bail.

Il explique que les locataires ont un projet d'aménagement consistant à rendre le parc Xploria accessible en globalité aux PMR suivant les travaux ci-dessous :

- accessibilité des cheminements dans le Parc, pistes et plates formes
- aménagement d'un nouveau parking 30 places supplémentaires,
- aménagement d'une zone d'accueil autour des bâtis d'Xploria.
- Accompagnement du projet par un Bureau d'études

► Le Président propose, par conséquent, à l'assemblée de recevoir les gérants du Parc pour une présentation du projet afin d'évaluer l'opportunité d'engager la communauté de communes sur cette opération et d'affiner les éléments constitutifs d'un nouveau bail induit par cet investissement potentiel.

7 – ACTUALISATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES 2 POLES PETITE ENFANCE SUR LA VALLEE DE LA LEZE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les décisions prises, lors de la Conférence Intercommunale des maires du 6 octobre 2021, concernant les projets de création des deux pôles petite enfance.

Il indique que l'enquête concernant les besoins complémentaires d'accueil de la petite enfance sur l'Arize vient d'être initiée.

Concernant le projet de pôle petite enfance de Lézat sur Lèze :

Après réflexion avec les services de la CAF et de Léo Lagrange, et au regard des besoins d'accueil exprimés dans l'étude préalable, le projet du pôle petite enfance de Lézat a été actualisé sur un format de fonctionnement de crèche (20 places), les plans et le coût des travaux du projet initial de micro-crèche correspondant aux normes d'une crèche dans l'étude de faisabilité n'ont pas été modifiés.

Le Président présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT
Travaux	578 230 €	Etat Plan Rebond CAF	500 000 €
		Crèche 65,80 %	450 000 €
Maîtrise d'œuvre et études	65 823 €	RAM 7,30 %	50 000 €
		Région Occitanie 6,90 %	47 000 €
Mobilier	40 000 €	Total Subventions 80 %	547 000 €
		Autofinancement 20%	137 053 €
TOTAL DEPENSES	684 053 €	TOTAL RECETTES	684 053 €

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider le plan de financement présenté sur le projet de pôle petite enfance de Lézat sur Lèze.

L'assemblée procède au vote pour valider le plan de financement présenté.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Concernant le projet de pôle petite enfance du Fossat :

Le projet de réhabilitation d'un bâtiment au Fossat pour accueillir la micro-crèche a été abandonné car situé en zone bleue du PPR proscrivant l'installation de ce type de service.

Un nouveau projet est proposé dans le cadre d'une construction neuve sur une parcelle de la commune située dans le quartier du foirail dans une zone Ub du PLU et sur une zone blanche du PPR. Il présente le projet depuis une application de vue aérienne.

Le Président présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT
Travaux	456 800 €	Etat Plan Rebond CAF 54,55 %	270 000 €
		Région Occitanie 15,15 %	75 000 €
Maîtrise d'œuvre et études	38 144 €	Département Ariège 10,30 %	50 955 €
		Total Subventions 80 %	395 955 €
		Autofinancement 20 %	98 989 €
TOTAL DEPENSES	494 944 €	TOTAL RECETTES	494 944 €

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider le plan de financement présenté sur le projet de pôle petite enfance du Fossat.

L'assemblée procède au vote pour valider le plan de financement présenté.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le budget prévisionnel de fonctionnement évalué après ouverture des 2 nouvelles structures :

	Crèche Lézat / Lèze	Micro crèche Le Fossat	BUDGET SUP 2 pôles	Crèche Le Mas d'Azil	BUDGET TOTAL 3 pôles
Budget total	386 000 €	180 020 €	566 020 €	368 330 €	934 350 €
Reste à charge brut	184 500 €	90 050 €	274 550 €	188 160 €	462 710 €
Bonus CAF	72 000 €	43 200 €	115 200 €	49 618 €	164 818 €
Reste à charge net	129 500 €	46 850 €	176 350 €	138 542 €	314 892 €

8- ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION DES 2 POLES PETITE ENFANCE

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les co-financeurs des projets de pôles petite enfance exigent une attestation de propriété des terrains d'implantation des futurs bâtiments.

► Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe relative

- au projet d'acquisition, à la commune de Lézat, à l'Euro symbolique, de la parcelle concernée par le terrain d'assise du futur bâtiment du pôle petite enfance.

- au projet d'acquisition, à la commune du Fossat, à l'Euro symbolique, de la parcelle concernée par le terrain d'assise du futur bâtiment du pôle petite enfance.

L'assemblée procède au vote pour

- l'acquisition, à la commune de Lézat, à l'Euro symbolique, de la parcelle concernée par le terrain d'assise du futur bâtiment du pôle petite enfance.

- l'acquisition, à la commune du Fossat, à l'Euro symbolique, de la parcelle concernée par le terrain d'assise du futur bâtiment du pôle petite enfance.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9- SIGNATURE AVENANT POUR LA DSP 2021(EXTENSIONS OUVERTURE ALAE CARLA BAYLE ET LES BORDES, AIDES COVID)

REVERSEMENT AIDES COVID

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Arize Lèze a signé le 1^{er} janvier 2021 une DSP avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest pour la gestion administrative, comptable et technique des structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse.

Il explique que pour la deuxième année, la gestion financière de la crise sanitaire est marquée par la prise en charge par l'Etat du chômage partiel des salariés, par l'annulation de certaines activités et par l'annulation de certaines charges variables.

Dans ce contexte, il est convenu que l'association Léo Lagrange Sud-Ouest reverse une indemnité égale à la somme de **17 232,93 €**, celle-ci résultant des aides reçues permettant l'économie de charges (chômage partiel), des salaires non maintenus, de l'économie des charges patronales afférentes, ainsi que des économies sur les charges variables réalisées lors de la fermeture liée au COVID 19.

Le Conseil Départemental a versé à la communauté de communes une aide d'un montant de 4 620,00 € correspondant à la participation du département pour les dépenses engagées par Léo Lagrange pour la mise en place des mesures sanitaires. Cette aide doit être reversée à Léo Lagrange.

Le montant de l'avenant s'élève à la somme en moins-value de **- 12 612,93 €** : - 17 232,93 € + 4 620,00 €

► Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest reprenant les modifications présentées.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE DES ALAE DU CARLA BAYLE ET LES BORDES SUR ARIZE

Monsieur le Président informe l'assemblée des demandes d'extension de créneaux horaires d'ouverture des ALAE du Carla Bayle et des Bordes sur Arize:

Il précise que ces requêtes ont été formulées par plusieurs parents d'élèves et que le nombre d'enfants concernés semble être suffisant pour répondre favorablement.

Il convient de rajouter également à l'avenant les coûts de l'extension des horaires d'ouverture des ALAE du Carla Bayle (depuis le 1^{er} septembre) et Les Bordes sur Arize (depuis le 1^{er} novembre 2021).

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver les éléments de l'avenant n°2 et la modification des horaires des ALAE du Carla Bayle et des Bordes sur Arize comme suivant :

- Pour l'école du Carla Bayle : à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, pour un coût annuel à charge de la communauté de communes d'un montant de 1 650,30 € soit 599,59 € pour l'année 2021.
- Pour l'école des Bordes sur Arize : à partir de 7h30 le matin pour un coût annuel à charge de la communauté de communes d'un montant de 1 446,43 € soit 227,04 € pour l'année 2021.

L'assemblée procède au vote pour approuver les modifications par extension des horaires des ALAE du Carla Bayle et des Bordes sur Arize telles que présentées et l'avenant n°2.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 – ACHAT DE 2 PARCELLES POUR EXTENSION DE LA ZA DE PEYJOUAN A LEZAT SUR LEZE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'intérêt d'extension de la Zone d'Activité de Peyjouan enclenchée avec l'achat de l'ancien terrain de la famille LANASPEZE.

Il propose, à ce titre, d'acquérir, à 1€ le m², les parcelles E 1093 (2 191 m²) et E 1094 (1 622 m²) appartenant à Mesdames PRAT et POMMIES mitoyennes de la zone actuelle et en corrélation avec une logique d'aménagements futurs.

Il souligne la pugnacité et la diplomatie de Jean Claude COURNEIL, maire de la commune, dans le cadre de la négociation avec les propriétaires des terrains.

► Le Président propose à l'assemblée de valider l'acquisition, à 1€ le m², les parcelles E 1093 (2191 m²) et E 1094 (1622 m²) appartenant à Mesdames PRAT et POMMIES.

L'assemblée procède au vote pour valider l'acquisition, à 1€ le m², les parcelles E 1093 (2191 m²) et E 1094 (1622 m²) appartenant à Mesdames PRAT et POMMIES.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Il annonce (avec prudence) que le projet d'implantation de CHRONOLACQ n'est pas abandonné, il semblerait qu'un dépôt de Permis de Construire soit envisagé sur une construction plus modeste.

11 – OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET SUR LE BUDGET ANNEXE HOTEL D' ENTREPRISES

Monsieur le Président présente à l'assemblée les éléments d'ouvertures de crédit, à savoir :

Budget annexe Hôtel d' Entreprises :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
6811	Amortissements	+ 1 200 €	
023	Virement à la section d'investissement	+ 1 200 €	
28051	Amortissements		+ 1 200 €
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 1 200 €

Budget principal :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
2313	Intégration études MSP Fossat	+ 22 610 €	
2031	Intégration études MSP Fossat		+ 22 610 €
4581	Travaux sous mandat MSP Arize	+ 70 000 €	
4582	Travaux sous mandat MSP Arize		+ 70 000 €
6574	Subventions aux associations	+ 5 600 €	
022	Dépenses imprévues	- 5 600 €	

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider les éléments d'ouvertures de crédit présentés.

L'assemblée procède au vote pour valider les éléments d'ouvertures de crédit présentés.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE ET D'UN EMPLOI D'ATTACHE PRINCIPAL

Monsieur le Président indique à l'assemblée que suite à la réussite d'un concours et d'un avancement de grade, il convient de créer, au 1^{er} janvier 2022, un poste d'agent de maîtrise service voirie et un poste d'attaché principal sur le service administration générale.

► Le Président propose à l'assemblée de valider la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un poste d'agent de maîtrise service voirie et d'un poste d'attaché principal sur le service administration générale.

L'assemblée procède au vote pour valider la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un poste d'agent de maîtrise service voirie et d'un poste d'attaché principal sur le service administration générale.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13 – MISE EN ŒUVRE DU REGIME DES 1 607 HEURES

Monsieur le Président explique à l'assemblée que La Cour des comptes a dénoncé l'existence de régimes dérogatoires au seuil légal du temps de travail au sein de certaines collectivités et établissements publics.

Il indique que tous les temps de travail inférieurs à 1 607 heures sont désormais supprimés par l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique.

Il ajoute que La loi de transformation de la fonction publique oblige ainsi les employeurs publics locaux à s'aligner sur le temps de travail légal au 1^{er} janvier 2022 pour le bloc communal

► Le Président propose à l'assemblée de se mettre en conformité avec la législation suite à l'avis en date du 30 novembre 2021 du Comité Technique du CTG d'un dossier descriptif du temps de travail effectué par nos agents, des congés et RTT octroyés, en précisant que l'objet pour la communauté de communes concerne uniquement la suppression d'un jour de congés.

L'assemblée procède au vote pour engager la mise en conformité avec la législation suite à l'avis en date du 30 novembre 2021 du Comité Technique du CTG d'un dossier descriptif du temps de travail effectué par nos agents, des congés et RTT octroyés, en précisant que l'objet pour la communauté de communes concerne uniquement la suppression d'un jour de congés.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

14 – ACTUALISATION DES TARIFS HORAIRES DU MATERIEL DE VOIRIE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement du matériel voirie par l'acquisition de matériel neuf, il est proposé d'augmenter les tarifs horaires du matériel de voirie applicables dans le cadre des opérations sous mandat et des déclarations DETR :

camions : 40 € (au lieu de 30€)

- camion hydrocureur : 30 € (au lieu de 20€)

- niveleuse , tractopelle, compacteur : 40 € (au lieu de 30€)

- pelle : 40 € (au lieu de 35€)

- tracteur épareuse : 30 € (au lieu de 23,50€)

- mini pelle : 30 € (au lieu de 20€)

Nicolas SANS s'interroge sur les prestations proposées dans le cadre sous-mandat.

Laurent PANIFOUS explique qu'il s'agit de travaux réalisés en régie sur de la voirie communale pour le compte des communes.

Nicola SANS souhaiterait savoir si ces travaux sont facturés corrélativement à la surface traitée.

François VANDERSTRAETEN explique que le calcul du prix intègre l'évaluation au m2.

Francis BOY rappelle que l'épareuse fonctionne à 100 % pour du sous-mandat.

► Le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs horaires du matériel voirie tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022 .

L'assemblée procède au vote pour fixer les tarifs horaires du matériel voirie tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022..

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

15 – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REGIE DE L' HOTEL D' ENTREPRISES

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la nouvelle distinction de l'hôtel d'entreprises, labellisé 'Fabrique de territoire' impose une certaine exemplarité sur la définition d'un modèle économique viable. Il s'agit, notamment, d'actualiser la grille tarifaire afin de proposer un prix des prestations cohérent à la qualité des services offerts. L'enjeu étant également la transférabilité du modèle aux territoires porteurs de projets de tiers-lieux.

Il ajoute que l'actualisation des tarifs intégrera également les nouvelles prestations proposées qui ont évolué au grès des demandes et besoins des usagers, particulièrement sur le Fablab.

Francis BOY relate un entretien qu'il a eu avec un client coworkeur mécontent de l'annonce d'augmentation des prix.

Il est exposé à l'assemblée le récit de la présentation aux coworkers sur l'augmentation potentielle des tarifs durant laquelle certains échanges ont été relativement âpres.

Claude LLUIS, exprime son soutien à l'initiative d'augmenter les prix du coworking.

► Le Président propose de reporter le vote sur une nouvelle grille de tarifs pour l'hôtel d'entreprises en raison des négociations en cours avec les usagers

16 – APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET "VOIES DOUCES"

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de schéma des mobilités durables intercommunal

Il explique que l'objectif est de tirer parti de petites routes peu fréquentées (communales, intercommunales et départementales à trafic modéré), situées en parallèle des rivières pour mettre en place des voies permettant les mobilités douces, sans en interdire l'accès aux véhicules motorisés.

Il précise que sur un tronçon en particulier de ce maillage, au niveau de la cluse de la rivière Arize et du col de Menay, la géographie montagnaise du territoire impose de passer le long de la route départementale au trafic important (RD 119 de catégorie 2).

Il indique notamment qu'en étroite partenariat avec le service des routes du Département, il s'agit sur ce tronçon problématique d'une longueur de 11 kilomètres, d'étudier différentes propositions techniques et d'estimer les coûts des aménagements qui permettront aux cyclistes et aux piétons d'emprunter ces voies en toute sécurité pour assurer un parcours continu.

Il précise que le projet a été validé en commission mixte Transport – Tourisme & Développement Durable en juillet 2021, puis a été présenté aux services des routes et de l'aménagement du Département. Il a également été présenté en comité technique aux partenaires locaux (DDT, PNR, CAUE, CD) en septembre 2021.

Raymond BERDOU souligne l'accueil très positif du service des routes départemental sur ce projet.

Il annonce le soutien de Christine TEQUI, la présidente du Département et indique qu'une partie des travaux devrait pouvoir se réaliser en maîtrise d'ouvrage départementale.

Laurent PANIFOUS exprime sa satisfaction au regard du soutien affirmé du Conseil Départemental.

Nicolas SANS exprime son incompréhension sur l'absence de liaison entre La Bastide de Besplas et Sainte Suzanne.

Laurent PANIFOUS explique qu'il ne s'agit pas de créer des nouvelles routes mais d'organiser et sécuriser un partage de la circulation sans mettre en concurrence les voitures et les vélos.

Il rappelle que le voiture reste essentielle en milieu rural et que ce projet ne doit pas pénaliser les déplacements en voiture.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider l'engagement de la communauté de communes sur cette opération de schéma des mobilités durables intercommunal et solliciter les financements dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI voies douces).

L'assemblée procède au vote pour valider l'engagement de la communauté de communes sur l'opération de schéma des mobilités durables intercommunal et solliciter les financements dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI voies douces).

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

17 – SOUTIEN A L'OPERATION DE PLANTATION DE HAIES ARIEGEOISES

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet d'accompagnement de l'opération de plantation de haies champêtres sur le territoire intercommunal. (Cf document joint à la convocation)

Il indique que la plantation de haies peut aider notamment à mieux contrôler les contraintes climatiques comme sur les zones de vents forts en crête ou couloirs de vents, l'érosion éolienne et hydrique, sur les versants sujets aux sécheresses ou aux crues. Le système bocager peut aider à endiguer ces phénomènes, avec des plantations de haies brise-vent, anti-érosion ou des réserves biologiques d'auxiliaires de cultures.

Il explique que cette opération annuelle, qui accompagne des propriétaires d'Arize Lèze, est gérée par l'association Haies Ariégeoises en partenariat avec la chambre d'agriculture, la fédération des chasseurs, le Conseil Départemental, La Région et les collectivités locales.

Il précise que les subventions sont affectées à l'association Haies Ariégeoises, qui défalque ces aides au reste à charge par le porteur de projet.

Il présente le tableau des projets de plantations de haies en Arize-Lèze sur la campagne 2021/2022:

Raison sociale	Nom	Prénom	Commune	Linéaire
GAEC de la Réoule	BERNARD	Clovis	Le Fossat	170 mètres
	BONALDO	Marie	Le Fossat	204 mètres
GAEC de Portecluse	COSSON	Sébastien	Campagne sur Arize	79 mètres
	DE MEDRANO	Christine	Lézat sur Lèze	140 mètres
	EBERHARDT	Maria	Monesple	291 mètres
	GUIGUI	Joachim	Daumazan sur Arize	264 mètres
Ferme de Cubières	LAOUT	Jérémy	Le Fossat	416 mètres
GAEC Trio Lait	LEROY	Jérôme	Campagne sur Arize	222 mètres
TOTAL				1 786 mètres

► Le Président propose à l'assemblée de participer au financement du programme 2021 / 2022 de plantation de haies champêtres sur le territoire intercommunal par une subvention de 4 500 € à l'association Haies Ariégeoises.

L'assemblée procède au vote pour valider le financement du programme 2021 / 2022 de plantation de haies champêtres sur le territoire intercommunal par une subvention de 4 500 € à l'association Haies Ariégeoises.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

18 – INFORMATIONS SUR LE PROJET " FRANCE SERVICES "

Monsieur le Président informe l'assemblée des derniers éléments concernant le projet de "France Services"

Il indique que le projet serait porté à présent par 2 opérateurs privés, financés directement par l'Etat à savoir :

- sur l'Arize, La Poste avec un point d'accueil sur la commune de Daumazan
- sur La Lèze, par le CLIC avec un point d'accueil sur la commune du Fossat

Il explique que l'enjeu est de laisser la mise en œuvre de France Services par ces 2 structures historiquement et humainement proche des citoyens.

Jean LECLERC informe que Madame La Sous-Préfète apportera une vigilance particulière à la gestion de France Services qui sera mise en œuvre par La Poste et annonce que des contrôles fréquents auront lieu.

Lylie DESCUNS relate les échanges des membres de la commission "affaires sociales" qui s'est tenue le 6 décembre.

Elle précise les souhaits formulés afin de pérenniser le Label France Services, à savoir :

- Demande de contrôle de l'Etat sur le service fourni ;
- Diffusion de l'information sur les services par divers moyens de communication communautaire ;
- Mise en place d'un référent par commune...

Elle explique que la mise en œuvre de ces services permettra de pérenniser les structures du CLIC et de La Poste.

Jean Marc SUPERY s'inquiète de la qualité de service à fournir par La Poste sur l'Arize, il exprime plus de confiance concernant le CLIC sur La Lèze qui possède déjà du personnel qualifié de travailleur social.

Il met en évidence l'importance de la communication.

Il exprime son souhait d'un déploiement des agents sur le terrain.

Véronique ARNAUD propose l'édition d'un flyer pour les prestations qui seront assurées par le CLIC.

Laurent PANIFOUS précise que la mise en œuvre du dispositif sera longue et rappelle que l'avis du Conseil Départemental, financeur du CLIC, sera décisif sur ses exigences.

Lydia BLANDINIÈRES confirme que le positionnement du Département sera déterminant.

Véronique ARNAUD indique que les agents du CLIC sont vivement intéressés pour assurer ces potentielles nouvelles fonctions.

Laurent PANIFOUS rappelle qu'il s'agit, pour l'instant, d'hypothèses de travail dont la responsabilité incombe aux structures de La Poste et du CLIC.

Sylvie RANCE exprime sa surprise sur le « positionnement schizophrénique » de La Poste.

Lylie DESCUNS indique que les membres de la commission ne sont pas satisfait des modalités du dispositif proposé mais reconnaissent qu'il n'existe apparemment pas d'autres solutions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ORGANISATION DE L'ACCUEIL SUR LE RESEAU DE BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Président informe l'assemblée des problèmes d'organisation de l'accueil du public sur le réseau de bibliothèques Arize Lèze en raison notamment des grèves des agents sur le refus de contrôle du Pass Sanitaire.

Dominique ANTOLINI propose une rencontre entre les maires des communes qui possèdent une bibliothèque.

Laurent PANIFOUS rappelle que la Communauté de Communes ne fait qu'appliquer la loi

DEFENSE INCENDIE

Elisabeth ALBERO suggère un regroupement des communes concernant la problématique d'aménagement de la défense incendie.

Lylie DESCUNS indique qu'il n'y a pas lieu de s'affoler car ce n'est pas une obligation.

Jean Marc SUPERY souhaiterait connaître les niveaux de responsabilité.

Laurent PANIFOUS explique que le Maire est responsable en matière de défense incendie et non le SMDEA.

Jean Claude COURNEIL rappelle que l'incidence réside dans le refus des Permis de Construire.

DIVERS

Roger BUFFA annonce une augmentation du montant de la prestation de la collectivité sur le SIVE (+ 2% en 2022).

Francis BOY informe l'assemblée sur les dernières décisions du SMECTOM, à savoir :

- Financement du génie civil par la commune sur l'aménagement des containers enterrés,
- Suppression de la gratuité d'accès aux déchetteries pour les collectivités
- Autorisation pour les agents du SMECTOM du ramassage au sol des sacs de déchets
- Le contrôle des dépôts sauvages doit être assuré par la commune dans le cadre de la Police des Maires

Laurent MILHORAT exprime son désaccord avec cette décision en expliquant qu'un sac au sol est un défaut de collecte sous la responsabilité de la Présidente du SMECTOM et ne concerne donc pas le pouvoir de police du maire.

Laurent MILHORAT rappelle la tenue des ateliers du PADD pour l'élaboration du PLUI et invite les maires à s'y rendre nombreux.